

LA ROCHE-SUR-FORON/CHAMBERY (SAVOIE)

# Condamné à cinq ans de prison ferme pour des agressions sexuelles

**Mickaël Tranchandon était poursuivi pour des agressions sexuelles et des corruptions sur des garçons de 11 à 14 ans.**

**La cour d'appel de Chambéry a aggravé la peine prononcée par le tribunal de Bonneville en juin dernier.**

**I**ncarcéré depuis le 25 juin 2020 après avoir été condamné à quatre ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Bonneville, Mickaël Tranchandon, 32 ans aujourd'hui, a fait appel de cette décision. Mais la cour d'appel de Chambéry n'a pas été convaincue par ses explications dans son délibéré, ce jeudi 29 octobre. Suivant les réquisitions de l'avocat général, elle l'a condamné à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec un maintien en détention.

Car les faits pour lesquels le trentenaire était poursuivi sont extrêmement graves. En février 2015, alors qu'il a raté son Baïa, il est recruté comme éducateur dans un dispositif expérimental d'accueil transitoire (DEAT) à La Roche-sur-Foron. Des enfants et adolescents fragilisés pour diverses raisons sont accueillis dans ce centre, adossé à un institut m'éduco-éducatif (IME). Le DEAT sera ensuite dissous avant d'être restructuré.

**« Mon éducateur veut avoir des relations sexuelles avec moi », raconte l'enfant**

poursuivi sont extrêmement graves. En février 2015, alors qu'il a raté son Baïa, il est recruté comme éducateur dans un dispositif expérimental d'accueil transitoire (DEAT) à La Roche-sur-Foron. Des enfants et adolescents fragilisés pour diverses raisons sont accueillis dans ce centre, adossé à un institut m'éduco-éducatif (IME). Le DEAT sera ensuite dissous avant d'être restructuré.

**« Pourquoi faites-vous appel ? », lui demande le président de la cour. « Je conteste les agressions sexuelles », répond le trentenaire. « Je ne suis pas un pédophile. Et la pédopornographie, ce n'est pas la même chose. » Comme lors de son premier procès, l'homme est dans le déni. Certaines victimes et leurs familles vivent un second cauchemar à Chambéry. « Vous avez brisé des familles », lance M<sup>e</sup> Cedric Huissoud, pour la partie civile. Un psychiaire a relevé une personnalité immature mais aussi per-**

irection, preuves à l'appui. « Mon éducateur veut avoir des relations sexuelles avec moi », relate l'enfant. « Il me donne des fesses qui finissent en caresses. » 381 échanges de SMS seront recueillis sur les téléphones portables. Avec des phrases très explicatives comme « On fait l'amour ? Tu vas me s... ». D'autres sont bien plus « trash ». Lorsque l'enfant ne répond pas, l'éducateur le harcèle.

Une information judiciaire est ouverte. Les enquêteurs découvrent que Mickaël Tranchandon, au casier judiciaire vierge, n'en est pas à ces premiers délits. Dès 2014, il crée un compte Facebook, se faisant passer pour une certaine Julie. Il envoie des messages à de jeunes garçons, leur demandant de se dénuder et de se prendre en photo. Il réclame même des vidéos. En échange, il promet d'envoyer des images pornographiques

de sa propre personne.

Chose qu'il ne fera bien sûr jamais. Il aurait ainsi abordé 200 jeunes victimes. Les enquêteurs saisiront les images sur son portable et son ordinateur.

**L'avocat général : « On est dans le domaine de la pédophilie »**

Ce deuxième procès n'apportera aucune réponse en question malgré l'insistance des juges : « Je suis hétérosexuel, c'est sûr et certain. Je ne suis pas attiré par les jeunes garçons », maintient le prévenu sans broncher. Il reconnaît toutes fois les faits aux preuves irréfutables. Arguant qu'il a lui-même été victime d'un viol par son cousin quand il avait 11 ans. L'avocat général, Pierre Becquel, dénonce « une lâcheté absolue » et une attitude tactique pour s'introduire comme éducateur dans un centre pour enfants fragiles. « Il a une absence totale d'empathie pour les victimes. On est dans le domaine de la pédophilie. »

Pour la défense, « les atteintes sexuelles ne sont pas établies ». L'avocate demande une peine immédiatement aménageable. Elle ne sera pas entendue. **Sylviane GARCIN**